



**NEWSLETTER
Juin 2009**

<i>Sommaire</i>	<i>Page</i>
Nouveau président de SPA	2
Questions posées sur le projet de fondation	2
De nouvelles directives pour les associations	3
Forum international sur les droits de l'homme	4
Projet "Archives solidaires"	5
Questionnaire sur le Code de déontologie	5
Déclaration universelle sur les archives	7
Enquête sur les associations	7
Révision des cotisations pour les membres de catégorie B	7
Conférence européenne de 2010	7
Les associations membres de SPA – l'Association des archivistes suisses par Cristina Bianchi	8
L'Academy of Certified Archivists a reçu son 1000e membre	9

Voici l'édition de mai 2009 de notre Newsletter de SPA. L'objectif de notre publication est de tenir informés les membres de SPA de l'avancement de nos projets et de nos activités. Il est aussi d'encourager la coopération internationale entre les associations professionnelles d'archivistes et de gestionnaires de documents.

Nouveau président de SPA

Lors du comité directeur qui s'est tenu à Stockholm du 30 mars au 2 avril, Henri Zuber, représentant de l'Association des archivistes français, a été élu président. Il remplace dans ces fonctions Christine Martinez, qui a démissionné, suite à sa nomination au Secrétariat de l'Ica comme Directeur exécutif du Programme.

Questions posées sur le projet de Fondation

Lors de la dernière réunion du comité directeur à Stockholm, une séance a été consacrée à l'examen du document du président Ian Wilson sur la proposition de créer une fondation de l'ICA.

La proposition émane du vice président pour le marketing et la promotion, Abdullah A. Kareem Al Reyes, directeur général du Centre national de documentation et de recherche des Emirats arabes unis. Le projet envisage que la fondation fonctionne comme bureau régional de l'ICA dans les Emirats pour développer un ensemble de produits et de services au nom de l'ICA, comme des publications, des normes, de la formation et des missions de conseil afin de les promouvoir et de les commercialiser. En cas de réussite, l'ICA serait beaucoup moins dépendant du paiement des cotisations par ses membres et un revenu garanti serait assuré.

Une fondation intérimaire a été créée pour lancer un projet pilote. Le Dr Wilson a précisé que les questions de gouvernance feraient l'objet d'une attention particulière pour veiller à ce que le futur organisme soit le plus en phase avec les attentes et les besoins des membres de l'ICA. Un conseil de direction intérimaire a été mis en place pour suivre le projet et offrir ses conseils sur les enjeux de stratégie et de procédure.

Les membres de l'ICA devront se prononcer sur cette proposition dans le cadre de l'Assemblée générale ordinaire à Malte en novembre 2009.

Le comité directeur s'est prononcé en faveur de toute initiative visant à renforcer les finances de l'ICA; mais il estime que les membres de l'ICA doivent être plus amplement informés sur un certain nombre de questions :

- Premièrement, il est nécessaire de disposer d'un plan d'action avec des cibles identifiées, de même que d'une liste de produits et de programmes afin que les membres de l'ICA puissent comprendre le domaine d'intervention de la fondation.
- Deuxièmement, les membres doivent recevoir l'assurance que les valeurs et la nature pluri-culturelle de l'ICA seront représentées et défendues par ce nouvel organisme. Il est en effet essentiel que les normes professionnelles les plus élevées soient la référence de la fondation lorsque celle-ci élaborera, diffusera et assurera la promotion de ses produits et services.

- Troisièmement, une proposition complète et argumentée doit être présentée, qui traite du rôle de la fondation, de la nature de ses liens avec le secrétariat de l'ICA et en particulier du mandat du nouveau poste éventuel de secrétaire général adjoint qui serait créé à Abu Dhabi.
- Enfin, les membres doivent recevoir la confirmation que les règles de fonctionnement et de procédure de l'ICA, contenues dans les statuts, sont scrupuleusement respectées par le comité directeur de l'ICA lors de son examen de cette proposition.

Ces préoccupations ont été communiquées au président de l'ICA. Des copies de ces échanges peuvent être demandées par e-mail à Henri Zuber, henri.zuber@sncf.fr

Cette information est soumise aux membres de SPA pour leur permettre de participer au débat.

Henri Zuber
Président de SPA

De nouvelles directives pour les associations

Les nouvelles directives suivantes sont à présent disponibles sur le site web d'ICA/SPA. Elles ont été élaborées par le comité directeur de SPA pour offrir aide et conseil aux associations.

- *Directives pour la mise en place d'un programme de mentorat* [Actuellement disponible en anglais, <http://www.ica.org/en/node/39326>. Des versions en anglais et en espagnol seront prochainement disponibles.]
- *Directives pour l'organisation d'élections* [Actuellement disponible en anglais, <http://www.ica.org/en/node/39324>. Des versions en anglais et en espagnol seront prochainement disponibles.]
- *Directives pour la gestion des dossiers (records management) des associations* [Actuellement disponible en anglais, <http://www.ica.org/en/node/39322>. Des versions en anglais et en espagnol seront prochainement disponibles.] Ces directives accompagnent le modèle de tableau de gestion élaboré l'année dernière à l'intention des associations. [Le tableau de gestion est disponible en anglais, <http://www.ica.org/en/node/39028>. Des versions en anglais et en espagnol seront prochainement disponibles.]

Forum international “Archives et droits de l’homme”

Le premier Forum international « Archives et droits de l’homme » a eu lieu à Mexico du 9 au 11 décembre 2008. Le compte-rendu a été rédigé par Perrine Canavaggio, secrétaire générale adjointe de l’ICA et Fred Van Kan, vice-président de SPA.

Contexte

Organisé par l’Association mexicaine pour le développement scientifique de l’archivistique (SDCA) et par la section mexicaine d’Archivistes sans frontières, le Forum avait reçu le soutien de la commission des droits de l’homme du Sénat mexicain, de l’assemblée législative du district fédéral de Mexico et d’ICA/SPA.

La manifestation était accueillie par le Sénat. Il n’a pas été possible d’obtenir des subventions pour permettre la participation d’archivistes des pays d’Amérique centrale ou d’Amérique latine, ce qui a conduit à l’absence de collègues des pays d’ALA, à l’exception du Mexique. En raison du caractère sensible de la question des droits de l’Homme, l’un des organisateurs a reçu des menaces de mort par courrier.

180 personnes ont participé au Forum, principalement des archivistes et des étudiants, mais aussi des avocats, des représentants des ONG, des anthropologues et des sociologues. Les intervenants venaient d’Afrique du Sud (1), des Pays-Bas (1), de France et des Etats-Unis (5).

Programme

Le Forum a duré trois jours. Le Sénateur José Luis Garcia Salvidea a ouvert les débats, au nom de la Commission des droits de l’homme. Fred van Kan, Vice Président de SPA, a prononcé un discours d’accueil au nom de l’ICA (voir <http://www.ica.org/en/node/39187> pour le texte en anglais, en espagnol et en français). La première journée a été consacrée aux droits de l’homme d’un point de vue légal et politique. Les débats du 2^e jour ont porté sur le rôle des archivistes et des services d’archives dans la collecte et conservation des archives liées aux droits de l’homme et aux enjeux qu’ils sous-tendent. Enfin le 3^e jour s’est tenu un atelier sur des exemples pour mettre en lumière les enjeux liés aux droits de l’homme et à la déontologie dans les archives.

Résultat

Le Forum a été organisé pour soutenir et développer la formation universitaire et continue des archivistes et pour offrir aux archivistes et aux représentants d’ONG un lieu de rencontre et de débats sur des sujets d’intérêt commun. Les organisateurs forment le projet de publier les interventions en ligne et de les proposer au comité éditorial de Comma.

En conclusion du Forum, les participants ont adopté à l’unanimité une déclaration s’indignant de la saisie des archives de l’ONG Mémorial à Saint-Petersbourg. La proposition a été faite que le Forum se tienne tous les 2 ans. A ce titre, Fred Van Kan a soumis la candidature de La Haye pour 2010. En effet, cette ville qui accueille la Cour criminelle internationale et la Cour internationale de Justice, de même que trois tribunaux

criminels internationaux, est la ville emblématique des droits de l'Homme. En outre, 2010 marquera le centenaire du premier congrès des bibliothèques et des archives, qui s'est tenu en Belgique avec le concours des collègues néerlandais.

Projet "Archives solidaires"

Si vous êtes engagés dans un projet de coopération internationale ou si vous recherchez un financement pour un tel projet, lisez ce qui suit !

Le Projet "Archives solidaires" rappelle à tous les membres de SPA que nous mettons à disposition une base de données sur les projets en cours ou récents liés à la coopération internationale sur les archives. Toutes les associations professionnelles et leurs membres sont invités à consulter la base de données et à transmettre des informations sur les projets auxquels ils participent.

L'adresse du site est la suivante : <http://archives3.concordia.ca/solidarity/projects.html>.

Le site contient également des informations utiles pour le financement de projets de coopération. Nous tenons à jour la base de données qui donne accès à un ensemble de sources toujours plus riche en matière de financement international. Nous sommes preneurs de toute information sur ce sujet en provenance de votre pays. Vous trouverez aussi à votre disposition deux publications récentes sur les aides financières accordées par les gouvernements européens. Ces informations sont accessibles à l'adresse suivante :

<http://archives3.concordia.ca/solidarity/funding.html>

Pour en savoir plus sur "Archives solidaires", rendez-vous à

<http://archives3.concordia.ca/solidarity/>

N'hésitez pas à nous contacter.

Nancy Marrelli

Présidente du projet « Archives solidaires »

Questionnaire sur le Code de déontologie

Les résultats de l'enquête entreprise par un groupe de travail de SPA sur la prise de conscience et l'utilité du Code de déontologie sont disponibles en ligne sur le site d'ICA/SPA :

En anglais :

http://www.ica.org/sites/default/files/Questionnaire%20on%20ICA%20Code%20of%20Ethics_Results%20and%20Recommendations%20_2_.pdf

En français :

http://www.ica.org/sites/default/files/French%20Questionnaire%20on%20ICA%20Code%20of%20Ethics_Results%20and%20Recommendations_FR_v3.pdf

En espagnol :

<http://www.ica.org/sites/default/files/QuestionnaireICAethicsSpanish%20def.pdf>

150 réponses ont été reçues, le plus grand groupe (66%) étant constitué de pays appartenant à EURBICA. Voici un résumé du contenu des réponses :

- Plus de 50% des participants avaient été confrontés à un problème déontologique au cours de leur carrière.
- Différentes approches ont été adoptées pour résoudre le problème. Par ordre de préférence : le recours à la loi ; une prise de décision personnelle ; le conseil de collègues à partir de cas similaires ; le Code de l'ICA ; le code de l'association professionnelle.
- Pour ceux qui ont utilisé le code de déontologie de l'ICA et l'ont trouvé utile, il leur a permis de clarifier la situation et/ou de renforcer leur opinion originale.
- Ceux qui ne l'ont pas trouvé utile ont argumenté qu'il était trop général / théorique, et également qu'il ne répondait pas au problème que le participant devait résoudre.

Problèmes déontologiques soulevés :

- Les thèmes principaux qui sont ressortis sont liés à l'accès – offrir un accès équitable ; refuser l'accès, pression journalistique pour obtenir l'accès à des dossiers fermés ou limités ; dépositaires voulant restreindre l'accès à certaines personnes, et l'accès versus la confidentialité des données.
- Thèmes de conservation/destruction – surtout reliés à des instructions de détruire des documents considérés comme pouvant causer des dommages politiques ou personnels.
- Disputes entre collègues archivistes, bibliothécaires et muséologues.
- Disputes professionnelles concernant l'usage des normes ISAD (G) et l'emploi de personnel qualifié.
- Services créateurs de documents refusant de déposer et/ou essayant d'imposer des conditions de dépôt inacceptables.
- Demande de restitution des documents.
- Droits d'auteur.
- Tentative de corruption d'un archiviste dans le but de modifier des documents.

Le Groupe de travail a considéré que le Code n'avait pas besoin d'une révision majeure étant donné que les principes déontologiques qu'il énonce restent pertinents. Cependant, il a recommandé de développer du matériel illustratif pour que le Code devienne plus utilisable et permette aux membres de voir clairement comment il pourrait être appliqué à chaque situation individuelle. Il a également recommandé que des formations soient développées fournissant des instructions sur l'application du Code à des situations spécifiques. Le comité directeur de SPA examine actuellement la question.

Déclaration universelle sur les archives

Le projet de Déclaration universelle sur les archives, approuvée par le Comité exécutif de l'ICA en octobre, a été inclus dans le bulletin SPA de novembre 2008. Actuellement, une campagne de promotion et de marketing est développée pour soutenir l'approbation et la parution formelles de la Déclaration à la réunion de la CITRA à Malte. Dans ce but, une demande de fonds a été faite à la commission du programme d'ICA (PCOM), qui lui a attribué 500 euros.

PCOM a demandé que la Déclaration soit traduite dans autant de langues que possible pour soutenir sa distribution et son acceptation. Le projet est actuellement disponible en anglais, français et espagnol. Si une association membre est intéressée à traduire la Déclaration dans sa propre langue, veuillez contacter Colleen McEwen à l'adresse suivante: tcmcewen@gmail.com.

Enquête sur les associations

En janvier 2009, une enquête a été distribuée à tous les membres de catégorie B. Le but de l'enquête est de développer un profil des membres, obtenir de l'information sur le travail effectué par SPA et recevoir des conseils sur les projets utiles que SPA pourrait entreprendre pour aider les associations membres. Si vous n'avez pas reçu l'enquête, veuillez contacter Fred van Kan à : f.vankan@geldersarchieff.nl, et répondre d'ici au 30 juin 2009.

Révision des cotisations pour les membres de catégorie B

La réunion 2009 du Comité de Gestion de l'ICA a donné son approbation pour piloter un nouveau système de cotisation concernant les membres de catégorie B, proposé par SPA. Basé sur le budget annuel plutôt que le nombre de membres, le nouveau système permet aux associations ayant un budget de moins de 2000 euros de payer 50 euros, ou de contribuer de manière non financière en offrant un service à la profession. Une liste de services qui serait acceptés au lieu de payer une cotisation a été développée, ainsi que des directives pour implémenter ce nouveau service.

Conférence européenne de 2010

La conférence européenne des archivistes aura lieu à Genève du 28 au 30 avril 2010. La conférence est organisée par les Archives Fédérales Suisses, EURBICA et SPA conjointement. Pour plus d'information, veuillez lire le site suivant : <http://www.bar.admin.ch/eca2010/index.html?lang=en>

Les associations membres de SPA – L'Association des Archivistes Suisses, par Cristina Bianchi

AAS: Association des Archivistes Suisses

VSA: Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare

AAS: Associazione degli archivisti svizzeri

UAS: Uniuon da las archivarias e dals archivaris svizzers

L'Association des archivistes suisses (AAS) est connue sous quatre noms et acronymes différents, qui résultent de la nature plurilingue du pays. Environ 70% de la population parle allemand, 22% français, 7.5% italien et certaines parties du sud-ouest de la Suisse parlent encore une ancienne langue appelée le romanche (0.5%), plus orale qu'écrite, qui est reconnue comme la quatrième langue officielle. Lors des réunions, chaque archiviste parle sa propre langue, et les publications professionnelles sont publiées dans l'une et l'autre des trois langues conjointement. Pour se comprendre, un "Répertoire des termes utiles aux archivistes suisses" a été publié en 2002 par l'AAS, et inclut une traduction des termes français et allemands utilisés communément dans les cantons pour décrire les archives.

L'Association a été créée en 1922 par des archivistes, des historiens et le bureau directeur de la Société générale suisse d'histoire. Ses racines historiques ont fortement influencé l'association à ses débuts, mais elle s'est développée et, dans les années 1970, s'est plus tournée vers les sciences de l'information.

Les groupes de travail et commissions se sont créés dès 1975, pour réfléchir sur les thèmes importants touchant les archivistes suisses, comme les archives privées et institutionnelles, les différents supports, les archives bancaires, communales ecclésiastiques et électroniques, les microformes et le développement des normes.

La profession archivistique suisse a pris une nouvelle direction en 1998, lors de la création de trois niveaux de formation en information documentaire – un programme d'apprentissage pour les jeunes sortant de l'école obligatoire; une Haute école formant des spécialistes et, en 2006, un cours de niveau universitaire a été introduit par l'université de Berne et de Lausanne offrant le Master en archivistique et sciences de l'information.

Depuis 1986, ARBIDO (AR pour archives, BI pour bibliothèque et DO, documentation) est publié régulièrement en tant que périodique des associations suisses d'information documentaire : l'Association des archivistes suisses et le BIS (Bibliothèque Information Suisse). L'AAS offre également des jours de formation continue sur des sujets tels que les normes et les archives électroniques ; elle soutient des publications spécialisées comme "Pratiques archivistiques en Suisse", de Gilbert Coutaz et Co., 2007, et "Records Management: Ein Handbuch", de Peter Toebak, 2008.

Etant donné que la Suisse est une confédération de 26 cantons, il existe beaucoup de traditions archivistiques différentes. Depuis 1994, le directeur des Archives fédérales et les directeurs des archives cantonales se réunissent régulièrement pour trouver un terrain commun dans la gestion de leurs archives, si diverses et semblables à la fois.

A l'heure actuelle, l'AAS compte 600 membres, dont 432 individuels et 160 institutionnels, plus 8 jeunes archivistes en formation (la Suisse a une population de 7.5 millions d'habitants). L'Association fonctionne avec un budget de 170'000 francs suisses.

En 2007, pour la première fois une femme a été élue présidente. Anna Pia Maissen s'intéresse à renforcer l'AAS par l'établissement d'une position plus adéquate des archivistes au niveau social, économique, national et international. Elle pense que les archivistes doivent mieux faire connaître les archives auprès du public et créer une forte base légale pour la gestion des documents. Anna Pia Maissen croit que plus d'insistance devrait être mise sur la protection de la mémoire archivistique dans les domaines non institutionnels; qu'il devrait y avoir une garantie de libre accès, et que des efforts plus grands devraient être portés sur la gestion et la conservation des archives électroniques. Il est également important de collaborer étroitement avec les associations parallèles dans le but de redéfinir le profil professionnel de notre secteur et trouver des solutions communes dans un monde qui se globalise. Pour elle, la connaissance professionnelle des archivistes est un trésor qui devrait être mis plus souvent au service de l'association et de la communauté.

Voudriez-vous avoir un article sur votre association dans le bulletin de SPA? Si c'est le cas, veuillez contacter *Colleen McEwen* : tcmcewen@naa.gov.au

L'Academy of Certified Archivists a reçu son 1000e membre

L'Academy of Certified Archivist (ACA) a annoncé, le 30 avril dernier, qu'il a reçu son 1000e membre.

L'Académie, fondée en 1989, existe afin d'assurer que les standards d'expertise de la pratique archivistique soient maintenus et développés. L'adhésion est limitée aux archivistes qui se présentent aux examens ayant déjà une formation professionnelle et de l'expérience (le Master est une condition préalable).

Les membres doivent se re-certifier chaque cinq ans, par voie d'examen ou en accumulant des crédits, qui s'obtiennent par une combinaison de services professionnels et d'activités hors programme qui profitent à la profession. Le volontariat des membres au nom de l'archivistique est encouragé et récompensé par le système de crédits.

Les membres de l'Académie sont employés en Amérique du nord et dans le monde entier, dans des institutions majeures telles les Archives nationales des USA (NARA), la American Philosophical Society, McDonald, la ville de Seattle et Coca Cola.

Pour plus d'information sur l'Académie, veuillez visiter le site : www.certifiedarchivists.org

Contacts du bureau directeur de SPA

Président:

Henri Zuber
Association des archivistes français
45, rue de Londres
75008 Paris.
France
E: henri.zuber@sncf.fr
T: 33 1 53 42 93 98
F: 33 1 53 42 90 65

Vice-président:

Fred van Kan
Koninklijke Vereniging van Archivarissen in Nederland
C/o Gelders Archief
Market 1
6811 CG Arnhem
Netherlands
E: f.vankan@geldersarchief.nl
T: 31 26 352 16 00
F: 31 26 352 16 99

Secrétariat:

Andrew Nicoll
Scottish Catholic Archives
Columba House
16 Drummond Place
Edinburgh EH3 6PL Scotland
E: andrew.nicoll@scottishcatholicarchives.org.uk
T: + 44 131 556 3661
F: + 44 131 556 3661

Colleen McEwen (*secrétaire et éditrice du bulletin*)
Australian Society of Archivists
34 Carr Crescent
Wanniassa ACT 2902 Australia
E: tcmcewen@gmail.com
T: + 61 2 62 316948

Traducteurs:
Français: Cristina Bianchi et Henri Zuber